

**Avis – Projet de construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) – Saint-Denis, René-Lévesque, Saint-Antoine, Sanguinet  
Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal  
Modification du Plan d'urbanisme**

**Arrondissement de Ville-Marie**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2006**

Après avoir pris connaissance du projet révisé du CHUM ainsi que des nouveaux documents d'analyse fournis par le requérant, le Comité formule les commentaires et les recommandations qui suivent en revenant sur certains enjeux d'intégration urbaine soulevés dans l'avis du 19 mai dernier et en se penchant sur quelques éléments d'expression architecturale et de choix des matériaux.

Tel qu'il l'a déjà souligné, le Comité se réjouit que le site de l'hôpital Saint-Luc ait été retenu pour l'implantation du CHUM et reconnaît l'importance de tirer parti de la venue au centre-ville de ce projet éminemment structurant.

**1. ENJEUX D'INTÉGRATION URBAINE**

En s'implantant sur le site de l'hôpital Saint-Luc, le CHUM bénéficie des avantages d'une localisation au centre-ville, mais doit aussi composer avec une complexité accrue liée notamment à l'espace disponible et à l'insertion d'un projet de cette envergure dans un milieu construit.

Le Comité rappelle qu'il comprend l'importance des contraintes de programme qui sous-tendent l'organisation du projet et qui comprennent notamment la réalisation d'un plateau technique d'une superficie importante qui ne peut être fractionnée ainsi que la conservation de parties significatives de l'hôpital Saint-Luc.

*L'église Saint-Sauveur*

La mise en valeur du patrimoine bâti présent sur le site constitue un grand défi d'intégration urbaine du projet. À ce sujet, le Comité a pris connaissance avec intérêt des études morphologiques du quartier ainsi que de l'étude d'impacts qui présente différents scénarios liés à la conservation de l'église Saint-Sauveur, située à l'intersection des rues Saint-Denis et Viger (sur l'îlot D).

Le Comité est d'avis que l'intégration de l'ancien lieu de culte au programme fonctionnel du projet hospitalier doit faire l'objet d'efforts supplémentaires afin d'éviter sa démolition. Un projet de l'envergure du CHUM doit donner l'exemple en préservant et en mettant en valeur le patrimoine bâti montréalais. La conservation de l'église dans son ensemble, assortie d'une intégration soignée, contribuera positivement à la signature du nouveau CHUM sur cette intersection importante.

**Avis – Projet de construction du Centre hospitalier de l’Université de Montréal (CHUM) – Saint-Denis, René-Lévesque, Saint-Antoine, Sanguinet  
Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal  
Modification du Plan d’urbanisme**

**Arrondissement de Ville-Marie**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2006**

**2. EXPRESSION ARCHITECTURALE ET MATÉRIAUX**

Le Comité est conscient qu’à l’étape actuelle du projet, l’expression architecturale et le choix des matériaux restent préliminaires. Il tient toutefois à souligner la cohérence du projet présenté sur les îlots B et D (quadrilatère René-Lévesque – Saint-Denis – Viger – Sanguinet), attribuable aux matériaux proposés (brique jaune caractéristique du caractère institutionnel de l’établissement), et à l’expression architecturale du projet.

*Le « toit volant »*

Le Comité s’interroge sur la présence du « toit volant » surmontant la façade de la rue Saint-Denis. Cet élément représente un signal par sa position et sa symétrie et semble être l’expression d’une entrée principale, ce qui n’est pas le cas.

*Les toits verts*

L’implantation de toits verts dans le cadre de l’approche intégrée de développement durable proposée par le CHUM est de nouveau appuyée par le Comité. Toutefois, celui-ci tient à réitérer sa préoccupation de voir ces espaces localisés à proximité de fonctions qui profiteront véritablement de leur présence, leur entretien étant tributaire de leur utilisation.

*Front bâti face au square Viger*

L’implantation du centre de recherche sur l’îlot E (dans le quadrilatère Viger – Sanguinet – Saint-Antoine – Saint-Denis) est l’occasion de poursuivre le rétablissement des liens entre le Vieux-Montréal et le centre-ville, mais aussi de recomposer un front urbain clairement défini face au square Viger.

Considérant que le projet actuel prévoit la conservation de l’édifice « Vidéotron », le Comité juge qu’il est essentiel de prendre en compte ce fond de perspective perceptible à partir du square Viger, notamment par la recherche d’une continuité du cadre bâti et par l’utilisation d’un vocabulaire architectural approprié (volumétrie, matériaux, etc.). Le morcellement du projet actuel ne tend pas vers cette unité.

*Les tours de l’îlot E*

Le Comité se questionne sur le fait que le traitement des façades des tours de l’îlot E leur donne une valeur de façade secondaire. Puisque ces tours seront visibles à partir de tous les points cardinaux, il serait essentiel de prévoir un traitement d’égale importance sur chacun de leurs côtés.

**Avis – Projet de construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) – Saint-Denis, René-Lévesque, Saint-Antoine, Sanguinet**  
**Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal**  
**Modification du Plan d'urbanisme**

**Arrondissement de Ville-Marie**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2006**

Par ailleurs, l'utilisation de la brique jaune sur ces tours préoccupe le Comité, notamment pour des raisons d'harmonisation au Vieux-Montréal voisin où la pierre grise est dominante.

**3. CIRCULATION**

*L'accès au stationnement par la rue Saint-Denis*

L'accès au stationnement par la rue Saint-Denis préoccupe toujours le Comité. Il tient à rappeler l'importance d'une configuration adéquate de cet accès afin d'éviter des conflits entre automobiles et piétons.

*La bretelle d'autoroute*

Le Comité réitère son souhait que soit réétudiée la configuration du carrefour de l'autoroute Ville-Marie qui permet d'accéder aux rues Saint-Antoine et Sanguinet. La venue du CHUM représente une occasion idéale pour procéder à un réaménagement qui permettra de rendre le secteur plus convivial et sécuritaire pour les piétons qui seront nombreux à le fréquenter.

**PROCHAINE RENCONTRE**

Le Comité reconnaît les efforts du requérant et apprécie la qualité des études fournies depuis son avis du 19 mai dernier. Il répète son appui au projet, mais demeure préoccupé par les points suivants :

- L'intégration de l'église Saint-Sauveur au projet ;
- La présence du « toit volant » sur la rue Saint-Denis ;
- L'accessibilité aux toits verts ;
- Le front bâti face au square Viger ;
- Le traitement des façades des tours de l'îlot E ;
- L'accès au stationnement par la rue Saint-Denis ;
- La bretelle d'autoroute de la rue Saint-Antoine.

Le Comité souhaite revoir le projet.

**Avis – Projet de construction du Centre hospitalier de l’Université de  
Montréal (CHUM) – Saint-Denis, René-Lévesque, Saint-Antoine, Sanguinet  
Article 89 1° de la charte de la Ville de Montréal  
Modification du Plan d’urbanisme**

**Arrondissement de Ville-Marie**

---

**AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 7 JUILLET 2006**

Préparé par :

Approuvé par :

Dominic Duford  
Secrétaire

Adrian Sheppard  
Président

Le 13 juillet 2006

Le 13 juillet 2006